

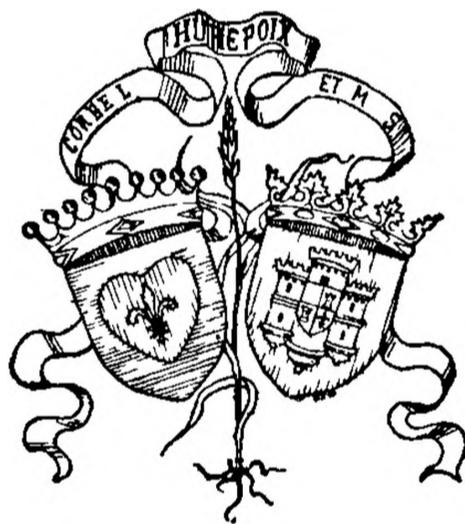
BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

3<sup>e</sup> Année — 1897

---

1<sup>re</sup> LIVRAISON

---



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, EDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
1897

# NOTE

SUR DES

## DOUBLES TOURNOIS DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

TROUVÉS A ANGERVILLE (S.-et-O.).

---

Les découvertes numismatiques se font de plus en plus rares et bien peu maintenant dédommagent de sa peine l'heureux inventeur. Il en est cependant qui, à défaut de valeur intrinsèque ou de rareté, méritent par leur étrangeté les honneurs d'une courte description. C'est à ce titre que nous signalerons la trouvaille faite en 1893 à Angerville, département de Seine-et-Oise.

Angerville est un gros bourg du canton de Méréville, arrondissement d'Étampes. A la limite de trois départements (Seine-et-Oise, Eure-et-Loir et Loiret), cette petite ville occupe entre Étampes et Orléans, dit son historien M. Menault, le centre d'un plateau élevé qui formait la plus grande partie de ce qu'on nommait autrefois la *Haute-Beausse*.

La ligne de Paris à Orléans y a une station et les routes nombreuses qui traversent le pays conduisent encore vers Dourdan, Pithiviers, Chartres, Méréville, etc., etc... Jadis appelée *Angerville la Gâte*, cette localité est située en territoire Carnute. Ville royale au moyen âge, l'abbé de St-Denis et le seigneur de Méréville y avaient cependant des fiefs. Son nom se trouve mêlé aux guerres du XV<sup>e</sup> siècle, à l'invasion anglaise, et la *Journée des Harengs* eut tout à côté d'elle son épilogue. La Réforme s'y fit aussi sentir et y attira les guerres religieuses; des rois y séjournèrent à cette époque troublée; quant au XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'y garde que le souvenir de luttes épiques entre titulaires de fiefs : seigneurs de Méréville et dames de la Noble Maison de St-Cyr. Aujourd'hui Angerville, après avoir subi comme Étampes et Orléans la honte de l'invasion

allemande en 1870, assise aux confins de la Beauce ce grenier de la France, est comme les villages voisins un centre presque exclusivement agricole.

C'est en nettoyant le fonds d'un puits comblé à une époque inconnue, au lieu désigné dans le pays sous le nom de *Chantalouet* ou *Chantaloe* (chant à l'oè, à la volaille) sur l'emplacement d'un ancien fief dont il est fait mention dans des titres de 1315, 1326 et 1359 et mouvant de l'abbaye royale de St-Denis, que des ouvriers mirent à jour un petit amas d'environ 300 monnaies de cuivre ou de billon noir en fort mauvais état. Enfoui dans le fond du puits au milieu de gravois et de débris de démolition, ce petit dépôt ne formait qu'une masse rendue homogène par l'oxyde de cuivre. Il paraissait avoir été contenu dans un sachet ou un morceau de toile. Aucune trace d'argent n'était visible et au nettoyage ces pièces, dont les types officiels sont de très bas aloi, se sont encore montrées plus faibles qu'eux; aussi les inventeurs déçus les dédaignèrent-ils. Par bonheur, le propriétaire du terrain, M. Barre, aussitôt prévenu, eut la bonne pensée d'informer M. le Docteur Duhamel d'Etréchy, un fin connaisseur dont la science numismatique est bien connue à la ronde, et de lui soumettre des échantillons. Vingt de ces pièces lui furent ainsi remises.

D'autre part, une soixantaine de ces monnaies me fut offerte par M. Charles Forteau, notre zélé collègue, que l'aspect curieux et inusité des espèces avait heureusement intrigué. Notre confrère avait de suite reconnu le caractère étrange de ces monnaies, et n'avait pas hésité à en recueillir la plus grande quantité possible. C'est grâce à ces circonstances que nous avons pu, le Docteur Duhamel et moi, étudier sur un certain nombre de pièces, — toutes très mal conservées, — les légendes bizarres que je vais essayer de reconstituer.

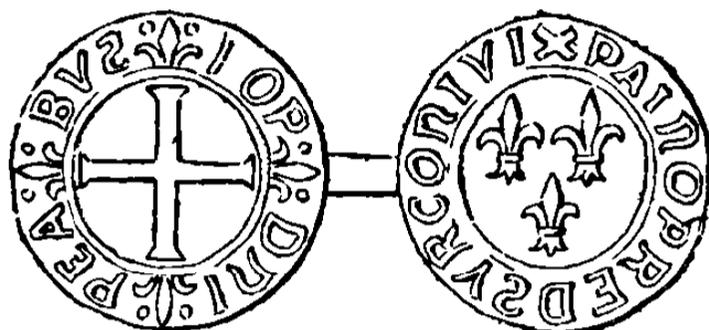
De l'examen attentif auquel nous nous sommes livrés il résulte qu'à l'exception d'une légère différence dans la légende du droit, ainsi que dans la croix occupant l'autre champ — crasse sur un tiers environ, grêle sur les autres — toutes ces pièces sont semblables.

En voici la description d'après mon savant collègue: PADIO-PRIDSVRCONI sur le quart environ, avec cette variante: PADIO-PRIDSVRCONIVI sur le plus grand nombre, et PAINOPREDSVRCONIVI sur quelques-unes: Trois fleurs de lis deux et une en plein champ. R ION. ou IOD. DNI. PEA. BUS. Croix pattée aux extré-

mités fleurdelysées ; chaque lys coupant la légende en quatre parties est accosté de deux points clos ou besants.

Cuivre ou billon très bas.

Pour ma part, je le répète, je n'ai trouvé aucune trace d'argent ; mon confrère croit au contraire en avoir vu de faibles restes. Le métal est jaunâtre, l'oxyde très épais. Diamètre 22 millimètres. Poids pris sur la moyenne de 20 exemplaires, 1 gr. 34 cent. (1).



Toutes ces monnaies étaient tellement corrodées par leur long séjour au fond du puits de *Chantalouet* ou *Chantaloé*, qu'il a fallu, pour essayer de reconstituer les légendes, en aligner un grand nombre, prendre une lettre de ci, une autre de là. Quelques rares exemplaires mieux conservés en ont fourni des fragments entiers ; mais bien que la lecture ait été de notre part l'objet d'une attention très soutenue et d'un soin minutieux nous n'oserions affirmer que notre dernière interprétation ne pût être réformée. Quel que soit d'ailleurs le groupement que nous ayons pu adopter pour les lettres de ces légendes, il a été impossible d'y trouver un sens intelligible.

Mais s'il est à peu près certain que ces légendes sont inexplicables, est-il impossible de rapprocher la monnaie elle-même d'un type connu et de lui fixer une époque ? Assurément non. Le caractère des lettres et des signes employés nous est pour cela un guide sûr. Rien qu'à l'examen, on reconnaît que ces pièces portent avec elles l'empreinte du monnayage de Charles VI. On peut avec certitude leur assigner une date d'émission postérieure à 1413. C'est en effet du type du *double tournois* de Charles VI, ouvré en Juin 1413 pendant la démence du Roi, sous l'administration du duc Jean de Berry, que l'on peut les rapprocher (2). Qu'il y ait

(1) Dans la légende du droit, sur le cliché, lire IOD ou ION au lieu de IOP, qui est une erreur de gravure.

(2) V. Le dessin d'Hoffmann. Catalogue des Monnaies Françaises de Hugues Capet à Louis XVI, pl. xxvi, n° 31.

imitation calculée, qu'il y ait simplement contrefaçon, le fait est indiscutable et c'est là la date qu'il conviendrait de leur fixer.

Ce point établi, à quelle place ranger ces espèces dans une série monétaire ?

C'est ici que l'obscurité se fait profonde. Pour les uns, ces monnaies sont bien l'œuvre d'un faux monnayeur passible de la hart ou du chaudron. A leur avis elles ne devraient être conservées que comme documents, comme *pièces à conviction*, pour ainsi dire, dans l'histoire banale du faux monnayage, intéressant seulement les curieux et ne relevant que des musées. Le type royal n'est pas *imité*, il est *contrefait*, *falsifié*.

Pour d'autres, au contraire, nous sommes en présence de véritables *imitations* du type royal, émises — le fait n'est pas unique tant s'en faut — par quelque mince principicule étranger, par quelque infime seigneur plus besogneux que scrupuleux et en somme assez peu tranquille sur le sort de son indélicate escapade. Ce point établi, l'attribution deviendrait assez facile ou du moins serait loin d'être impossible.

Imitation ! Voyons si des raisons sérieuses ne militent pas en faveur de cette dernière thèse et s'il est impossible d'appuyer l'opinion qui repousse la vulgaire contrefaçon.

« L'examen des trouvailles fait découvrir chaque jour une « nouvelle imitation de la monnaie royale » écrivait en septembre 1895 M. le Comte de Castellane dans un article consacré par lui à un double Parisis inédit d'Eudes IV, duc de Bourgogne, 1315-1350 (1). Voici la description donnée par l'auteur de cette pièce rencontrée parmi des *doubles parisis* de Philippe de Valois.

« EVDE. DEI. GRIII. DVX. Dans le champ: BUR-GVD: en « deux lignes sous une couronne, dans le cercle de laquelle figure « un petit écu de Bourgogne ancien.

« — R/ MONETA DVPLEX. Croix aux quatre branches égales « terminées par des fleurs de lis.

Et il conclut: « Cette pièce bourguignonne vient s'ajouter aux « imitations déjà retrouvées du *Double Parisis* royal de février « 1346, fabriquées en Bretagne par Charles de Blois (1341-1364) et « Jean de Montfort (1345-1399) et dans le Barrois par Yolande, « régente pendant la minorité du comte Edouard (1344-1349) ».

1) *Bulletin de Numismatique* publié sous la direction de M. Raymond Serre, expert, 53 rue de Richelieu, Paris.

Les monnaies que signale M. le comte de Castellane sont des imitations du type royal que l'on peut qualifier d'éhontées, mais il en existe d'autres. L'imitateur n'a pas ici caché ses intentions et le type qu'il a créé pour lui, porte franchement sa signature. Dans l'espèce, Eudes IV est ce qu'on appellerait de nos jours un « récidiviste » ; après avoir reçu défense d'imiter les espèces de Philippe VI, il ne tarde pas à manquer à ses engagements et à contrefaire ouvertement la monnaie de son Roi.

D'autres seigneurs y ont mis plus de discrétion ou, du moins, se sont montrés plus circonspects et plus craintifs. N'étaient-ils pas de force à résister à leur puissant suzerain ? Étaient-ils plus honteux de leur rôle un peu louche ? Toujours est-il qu'ils ont dissimulé davantage leur copie et n'ont point osé apposer leur signature au bas de leur plagiat. C'étaient là des copistes anonymes.

Enfin nous en trouvons d'autres qui ont été autorisés à copier le type comme Ch. de Châtillon le fut par ordonnance royale (1341-1364).

Donc, trois catégories distinctes dans ce que nous appelons l'imitation du type royal.

Cet emprunt plus ou moins déguisé n'est pas une innovation du XIV<sup>e</sup> siècle et l'on peut, dès avant Eudes IV, Charles de Blois, Jean de Montfort et autres, trouver de ces copies plus ou moins répréhensibles. Elles procèdent du désir qu'avaient les seigneurs féodaux de procurer un cours plus étendu à la monnaie locale qu'ils créaient, en lui donnant l'apparence de ces espèces royales, usitées dans les provinces du Serment de France et si justement appréciées par les populations. Mais aux époques tranquilles et prospères, ces imitations qui ne trompaient que les gens ignorants pour lesquels la monnaie royale était seule de bon aloi, exposaient leurs auteurs à des poursuites dangereuses pour leur pouvoir. C'est là ce qui explique pourquoi elles ont été moins nombreuses. Dans les temps troublés, au contraire, ces copies se sont multipliées en raison directe du désarroi qui envahissait tout le royaume. Ne vit-on pas Henri VI d'Angleterre frapper en Normandie des *Florettes* imitées des pièces de Charles VI et du Dauphin Charles VII, conséquence de la guerre qui désolait alors nos provinces ?

Nous pourrions également citer de nombreux cas d'imitation des espèces de Jean le Bon, à ajouter à la copie des types de Phi-

lippe VI et plus tard des parodies des *Doubles tournois* frappées probablement depuis que la démence du Roi et l'anarchie qui en était la suite laissaient le champ libre aux grands vassaux en assurant aux faussaires l'impunité.

Et, remarque en l'espèce bien digne d'être faite, toutes les monnaies copiées à cette époque sont des espèces de petite valeur, destinées à circuler bien davantage dans les masses que les pièces de prix plus élevé.

Parmi ces imitations, les unes sont, comme nous l'avons démontré, des copies non déguisées dont les auteurs acceptaient la responsabilité, ou qui avaient en poche une autorisation en bonne et due forme; les autres, au contraire, sont des parodies illisibles qui constituent pour les numismates des temps présents de véritables énigmes, et cela, en dehors de toute *contrefaçon* à mettre au passif de filous quelconques, gens de sac et de corde qui ont fait souche à l'intention de nos modernes bagnes.

Négligées d'abord comme des bizarreries sans valeur et sans intérêt, ces monnaies sont aujourd'hui recherchées comme sujets d'étude et comme points de comparaison. La connaissance plus complète de l'époque qui les a vues naître, porte les curieux à ne point les rejeter comme jadis et voilà pourquoi M. le comte de Castellane a raison de dire que « l'examen (*attentif*) des trouvailles en fait découvrir chaque jour de nouvelles ».

Si nos monnaies d'Angerville sont bien, comme nous le pensons, des *imitations* du type royal ouvré en juin 1413, il est évident que nous ne pouvons les ranger dans la catégorie des imitations franches et signées. Mais devons-nous pour cela les attribuer à un faussaire vulgaire et ne nous est-il pas permis de les ranger dans la catégorie des imitations anonymes et déguisées?

On nous objectera que, précisément dans le Loiret, la *Revue Numismatique* de 1852, sous la signature de M. Mantellier, signale de nombreux ateliers de faux monnayeurs à cette époque troublée de la guerre de Cent ans.

Devons-nous accepter cette opinion et renoncer à l'hypothèse d'une imitation, œuvre d'un étranger? M. Duhamel pense qu'il y a lieu de se ranger à la dernière opinion qui, je l'avoue, me séduit.

« Sommes-nous, m'écrivait-il dans la notice accompagnant l'envoi des spécimens, en présence d'une contrefaçon du double tournois royal émise au XV<sup>e</sup> siècle par un de ces principicules obscurs dont

les états situés dans le Limbourg, le Brabant septentrional et le Luxembourg avaient à peine quelques kilomètres d'étendue? Je ne suis pas éloigné de le croire. Quoique le cours, en France, de ces imitations serviles fût défendu et puni, elles y trouvèrent un écoulement facile, aussi longtemps que durèrent les embarras amenés par la querelle entre les deux couronnes de France et d'Angleterre; « grâce aussi à leur faible valeur, à l'inattention comme à l'ignorance des classes inférieures appelées journellement à les manier. « Aussi les rencontre-t-on bien plus fréquemment sur notre sol que « dans les pays mêmes dans lesquels elles ont été fabriquées « (J. Rouyer. *Rev. Num.* 1852 (1).

« La plupart de ces monnaies, dit encore le même auteur (loc. cit. sont restées jusqu'à présent inexplicées. Quelques-unes « sont complètement anonymes; sur d'autres les noms et les titres « inscrits dans les légendes ont été à dessein tellement tronqués et « défigurés qu'ils n'ont pu encore être reconnus. »

Tel serait notre cas.

Après les imitateurs Français, les imitateurs étrangers, ces derniers plus intéressés encore que les premiers à contrefaire le type, mais aussi, indépendants du roi de France qui pouvait punir leurs émissaires opérant en terre française, mais non poursuivre directement les auteurs. Ainsi, aux pièces signalées dans la *Revue Numismatique*, nous pouvons ajouter une imitation en cuivre d'un demi-blanc du roi Jean-le-Bon frappée à Rummen et dont voici la description.

#### † JEHAN DE WESEMA.

Ecusson triangulaire portant trois fleurs de lys deux et une.

R/ † MONETA DE RVME

Croix pattée. Diamètre 21 <sup>m</sup>/<sub>m</sub>.

Cette pièce trouvée entre Etampes et Monnerville, à Moulineux, et qui fait aujourd'hui partie de la collection du docteur Duhamel, rentre dans le premier type des imitations. Les Wesemael, sires de Rummen, ceux de Schonvorst et de Sichem portant dans leurs armoiries comme sur leurs monnaies: *De gueules à trois fleurs de lys d'argent*, quoi de plus facile avec le prénom de Jean ou de

(1) Consulter aussi sur le même sujet: Serrure, *Messenger des sc. hist. de Belgique*. Van der Chifs. *Mon. du Luxembourg*, vol, I, p. 235, pl. XXVI.

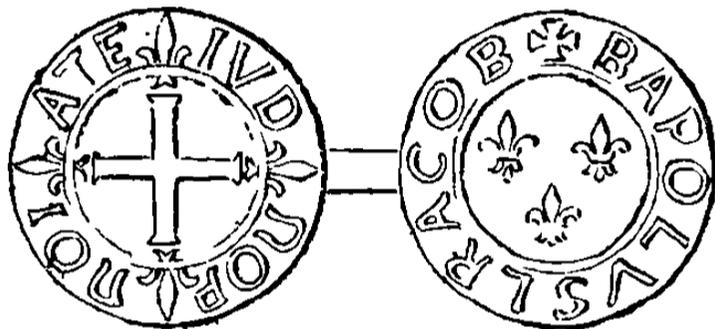
Jeanne de tromper des populations ignorantes et apeurées, toujours sous le coup de quelque invasion ?

Quant aux imitations qu'il est impossible d'expliquer et que l'on peut attribuer avec toute chance de certitude à ces principicules du Nord dont parle la *Revue numismatique*, on les rencontre plus fréquemment qu'on ne le pense.

Un excellent article de M. R. Serrure, tiré de l'ouvrage cité plus haut et intitulé « Une Enigme », nous semble corroborer de la façon la plus concluante et la plus décisive les appréciations de M. J. Rouyer.

En voici un extrait :

« La pièce dont voici le dessin, fait partie de la collection de  
« M. P. Charles Robert. Elle appartient à une catégorie d'imita-



« tions dont les légendes déroutent complètement celui qui veut  
« essayer d'en pénétrer le sens. Le type de cette monnaie est servi-  
« lement copié de celui de *doubles tournois* du roi Charles VI  
« (1380-1422). L'inscription du droit † BAPOLVS. LRACOB †  
« quelle qu'en soit la bizarrerie, permet cependant de reconnaître  
« le † KAROLVS. FRANCORUM. REX des billons royaux, mais  
« la légende des prototypes a-t-elle été modifiée à dessein de ma-  
« nière à cacher le nom d'un petit seigneur Mosan, ou bien l'irrégularité de la transcription provient-elle uniquement de la  
« maladresse d'un faux monnayeur vulgaire ? Le revers où devrait  
« se lire MON † ETA † DVP † LEX, est plus inintelligible encore  
» que le droit. Que faire de JVD † NAP † NOI † ATE ? Etc., etc.

Ici cependant, je l'avoue, la restitution est un peu plus facile que dans nos pièces d'Angerville, mais le type est le même et l'origine pourrait bien être commune. En rapprochant de cette imitation notre trouvaille, nous voyons qu'il ne s'agit point dans cette dernière d'un fait isolé, mais bien au contraire que nos espèces rentrent dans une série qui a déjà fourni des éléments de comparaison.

C'est là un point important. Telle n'est pas cependant l'opinion

de M. R. Serrure auquel j'ai montré la trouvaille. Tel n'est point non plus l'avis de M. Maurice Prou, le distingué sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, département des médailles. Consulté par moi au sujet de l'attribution qu'il convenait de donner à la découverte d'Angerville, M. Prou n'a pas hésité à voir là le produit d'un atelier de faux monnayeurs. Tout en reconnaissant le vif intérêt qui s'attache à de semblables découvertes, intérêt qui lui a fait accepter pour le cabinet de France quatre exemplaires que j'ai été tout heureux de pouvoir lui offrir, il ne m'a pas dissimulé qu'il pensait qu'on ne devait pas aller trop loin dans le champ des hypothèses et qu'il croyait pour sa part devoir laisser à un simple faussaire la responsabilité de l'émission de nos mauvais billons. Ce faux monnayeur surpris par quelque visite de gens du roi dans la localité, aurait alors fait disparaître au fond de son puits le produit de sa coupable industrie avant même de lui avoir assuré par l'argenteure une circulation facile.

Si M. R. Serrure est un expert au coup d'œil sûr, de même M. Maurice Prou est un savant bien connu de tous les amis de la numismatique et il y a lieu de compter avec des opinions ainsi appuyées. Ces Messieurs peuvent avoir raison; cependant ne pourrait-on risquer encore l'objection suivante?

La fausse monnaie de tous les temps, de tous les peuples, est toujours par son type, ses légendes, son diamètre et son poids, une copie aussi fidèle que possible de la monnaie de bon aloi, ayant un cours légal. Si les pièces d'Angerville réunissent une partie de ces conditions, elles s'en distinguent complètement par leurs légendes, leur métal, et feraient alors une exception à toutes leurs congénères jusqu'ici connues. Le fait n'est assurément pas impossible, mais il serait, croyons-nous, unique.

Assurément l'intérêt des faussaires était de donner aux espèces créées par eux le plus de points de contact possible avec le type officiel, et de réduire au minimum possible les différences. Ils s'exposaient sans cela, d'une part, à se voir refuser par le premier venu leur trop grossière imitation; d'autre part, ils devaient redouter pour leur vie la découverte par les agents royaux de leur supercherie. Nombreuses donc devaient être leurs précautions avant de mettre en circulation les produits de leur fabrication clandestine. Comment supposer alors une imitation aussi peu soignée que celle que caractérise la trouvaille d'Angerville?

Bien au contraire les simples imitateurs qui se trouvaient par leur situation ou leur position à l'abri des poursuites de l'auteur du type qu'ils copiaient, pouvaient en prendre plus à leur aise.

Quant à expliquer la présence de ces imitations à Angerville, si on admet la première hypothèse, rien, croyons-nous, de plus simple. Les petites monnaies en question, ainsi que me le faisait observer M. le Dr Duhamel, avaient le privilège d'être admises sous le nom de *Guillots* par les manants et roturiers de France aussi bien qu'en Brabant, grâce à leurs fleurs de lys qui permettaient de les confondre avec la monnaie royale. En France, c'est dans la province du Maine qu'elles paraissent avoir surtout trouvé un cours facile. Mais elles n'ont pas circulé exclusivement dans cette région.

Pendant toute la durée de la guerre de Cent ans, les armées du roi de France comptèrent un grand nombre de soldats mercenaires flamands ou brabançons. Qu'y aurait-il d'étonnant à ce que nos modestes billons, au lieu d'avoir été battus dans le pays, fussent arrivés des pays du Nord dans l'escarcelle de quelque reître brabançon échouer au puits de Chantaloë?

D'autre part, est-il impossible que ces espèces aient été ouvrées à Angerville même par le représentant d'un de ces principicules dont nous avons parlé, pendant le malheur de nos guerres civiles et étrangères?

Je donne l'hypothèse pour ce qu'elle vaut. En tous cas, ce ne seraient pas les seules pièces de cette origine qui auraient envahi la contrée. Durant mon séjour à Orléans, j'ai recueilli de nombreuses mailles de cuivre émises par Jeanne de Wesmael et imitées des oboles de Louis XI. Ces piécettes très nombreuses étaient tirées des grèves de la Loire au bas du vieux pont des Tournelles. Cette même Jeanne fit forger à Rummen et à Gerdingen de nombreuses monnaies imitées pour la plupart des mites et doubles mites flamands de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire et des doubles deniers et oboles tournois d'imitation française.

Des deux opinions que je viens de relater quelle est la bonne?

Le lecteur prononcera et optera pour l'attribution qui lui paraîtra la plus plausible. En ce qui me concerne, mon seul désir était de faire connaître ces étranges espèces et d'attirer l'attention des chercheurs sur leurs semblables. Si j'ai réussi, mon but sera atteint.

M. LEGRAND.